



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES **CGT**
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION
PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON
(1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) . PÉTROLE (1388) .
CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET
SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE
SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

REPOUSSER L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE EST NÉFASTE POUR LES SALARIÉS.

UNE NOUVELLE FOIS LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A RAPPELÉ SA VOLONTÉ DE REPOUSSER L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE.

Reporter l'âge de départ c'est :

- **Allonger une période où beaucoup de travailleurs ne sont plus en activité** (environ 20 % entre 58 et 62 ans actuellement) et qui constitue un « sas de précarité » ou un allongement des « périodes de précarité » avant la retraite.
- **Augmenter le chômage, la maladie, l'invalidité...** et les besoins en financement qui vont se déplacer (pour 1 € en moins lié à la réforme, cela fait 50 centimes en plus sur les autres risques).
- **Augmenter le risque que les futurs retraités prennent leur retraite en mauvaise santé.** En effet, travailler plus longtemps dans de mauvaises conditions a un impact exponentiel sur la santé des travailleurs et futurs retraités.
- **Réduire le rôle social fondamental que les retraités jouent** à tous les niveaux de la société : associatif, famille, vie de quartier... Ce n'est pas parce qu'ils ne produisent plus qu'ils ne sont plus utiles.
- **Priver les travailleurs d'un juste retour en tant que producteurs de richesses du pays.**

Focaliser le débat sur l'âge de départ c'est :

- **Occulter la question des taux de remplacement** (silence quasi général), y compris du COR (pas de projection sur le long terme pour les ICTAM).
- **Occulter la question de l'accroissement des ressources affectées aux retraites.**

Le logiciel social-démocrate et libéral persiste : imposer la répartition à cotisations définies.

Face à ce nouveau recul, revendiquons :

- **La revalorisation immédiate des pensions de 10 %** pour apurer les pertes de ces dernières années et les indexer sur les salaires et non sur les prix, avec une pension minimum égale au SMIC revendiqué (2 000 € brut).
- **La mise en place d'un cadre de référence** englobant régime général et retraites complémentaires et la garantie pour chaque salarié d'une retraite à taux plein à 60 ans.
- **L'obtention de la retraite à taux plein après 37,5 ans de cotisation**, incluant les années d'études et périodes d'inactivité forcée, pour un montant global garanti de 75 % du salaire de référence. Cela suppose un retour à 150 trimestres de validation et aux 10 meilleures années d'activité.
- **La retraite à 55 ans pour travaux pénibles** et une anticipation d'un trimestre par année de pénibilité pour ceux qui n'auraient été exposés que partiellement durant leur carrière.
- **L'intégration à terme des retraites complémentaires dans la Sécurité sociale**, pour aller vers un régime unique et les mêmes droits pour tous prenant en compte les spécificités professionnelles (pénibilité, travail posté, exposition aux produits à risque, etc.).

CES REVENDICATIONS PEUVENT ÊTRE OBTENUES PAR :

- **L'arrêt des exonérations des cotisations sociales.**
- **L'augmentation des salaires (mini 2 000 €/mois).**
- **L'obligation de supprimer les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.**
- **L'interdiction des licenciements et des embauches massives par la mise en place des 32 heures.**
- **L'augmentation sans modulation des cotisations patronales de retraites, gelées depuis 20 ans.**
- **Le remplacement de la CSG par une cotisation sociale 60 % employeur et 40 % salarié et baser le financement de la retraite exclusivement sur le travail.**
- **La Soumission à cotisation de toute forme de rémunération (participation, intéressement, abondements...).**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 19 JANVIER,
CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES !**